



Mars 2011

Résumé

Déclaration du Lobby européen des femmes: une gouvernance économique qui n'intègre pas les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes met en péril les objectifs d'inclusion de la Stratégie Europe 2020

Le Lobby européen des femmes (LEF) contribue à la première mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 au niveau national ainsi qu'à la mise en œuvre du premier Semestre Européen de coordination des politiques économiques, en mettant en évidence les implications qu'ont des politiques aveugles du point de vue du genre sur les femmes européennes, qui subissent déjà de plein fouet les effets de la crise et des mesures d'austérité. Le LEF formule trois recommandations pour l'intégration d'une perspective des droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie 2020 aussi bien au niveau européen que national.

1. Intégrer une perspective des droits des femmes et d'égalité femmes-hommes dans la coordination de la politique économique

La situation des femmes en Europe se dégrade du fait de l'impact de la crise et des mesures d'austérité qui l'ont suivie. Les orientations données par la Commission européenne aux États membres pour la mise en œuvre de la Stratégie 2020 mettent l'accent sur de nouvelles réductions des dépenses publiques et risquent de ce fait de perpétuer cet impact négatif. Le LEF recommande que les orientations politiques données dans l'Examen Annuel de la Croissance prennent en compte la situation des femmes et leurs besoins et qu'une évaluation de l'impact, basée sur le genre, soit intégrée dans l'évaluation des politiques nationales et des développements macroéconomiques que sous-tend ce document. Les Programmes Nationaux de Réforme doivent également prendre en compte la situation et les besoins des femmes. Les femmes, en particulier des économistes féministes, doivent prendre part à la définition des politiques économiques au niveau européen et national. Des mesures contraignantes pour la représentation égale des femmes et des hommes à la prise de décision économique doivent également être prises.

2. Remédier aux inégalités femmes-hommes au travail et promouvoir une économie des soins aux personnes dépendantes¹

Les réformes du marché du travail proposées dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et la préférence donnée à des mesures basées sur une logique de « coûts-rentabilité » ne sont pas suffisantes pour combattre les inégalités persistantes entre les sexes dans le travail rémunéré et non rémunéré. Le LEF recommande que le temps passé en dehors de l'emploi rémunéré pour des raisons liées aux soins aux personnes dépendantes soit pris en compte dans le calcul de la retraite et demande qu'aucune proposition qui aggraverait le différentiel de retraites et de salaires et mettrait en péril l'indépendance économique des femmes, ne soit proposée sous le prétexte de consolidation fiscale. Les États membres doivent dans les programmes nationaux de réforme étudier la création potentielle d'emplois dans le secteur de l'économie des soins, et notamment créer activement de nouvelles infrastructures et des opportunités d'emplois de qualité dans le secteur des soins et améliorer les conditions de travail dans ce secteur. Le Conseil des ministres doit adopter sans délai la directive sur le congé de maternité telle que proposée par le Parlement européen (20 semaines de congé maternité et un congé de paternité, tous deux au salaire complet). De nouveaux objectifs chiffrés sur l'égalité salariale, les services de prise en charge des personnes dépendantes et le développement de l'entrepreneuriat des femmes doivent être adoptés.

¹ « Care economy » en anglais.



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

DECLARATION

3. Remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale des femmes

Les mesures d'austérité supplémentaires proposées dans l'Examen Annuel de la Croissance mettent à mal l'engagement de l'UE à réduire la pauvreté d'ici 2020 et vont très certainement contribuer à la féminisation de la pauvreté. Le LEF recommande que les objectifs de « croissance inclusive » de la Stratégie 2020, en particulier l'objectif de réduction de la pauvreté, soient pleinement intégrés dans le processus du semestre européen. Il faut également veiller à ce que les activités de la Plate-forme européenne contre la pauvreté incluent pleinement la perspective des droits des femmes. Enfin, il est nécessaire de garantir des droits individuels en matière de fiscalité et de protection sociale et d'introduire des indicateurs de pauvreté basé sur les individus et non sur les ménages, afin de rendre la pauvreté des femmes plus visible et donc, plus facile à combattre.



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

DECLARATION

March 2011

Déclaration du Lobby européen des femmes

Une gouvernance économique sans prise en compte des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes met en péril les objectifs d'inclusion de la stratégie Europe 2020

Le Lobby européen des femmes (LEF), la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'Union européenne (UE), note le rôle majeur que jouera le Conseil européen, puisqu'il supervisera au printemps 2011 les premières étapes de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, et jouera un rôle crucial durant le premier « semestre européen » de coordination de la politique économique entre l'UE et les États membres.

Le LEF déplore que le débat actuel sur les réformes que les États membres devraient entreprendre afin d'atteindre les objectifs de la stratégie 2020 se limitent à une reprise économique à court terme, par le biais de mesures d'austérité supplémentaires, et en se basant sur un concept daté de « croissance », mais ignorent les objectifs inclusifs de la stratégie 2020. Or les priorités choisies ce printemps détermineront non seulement la direction de l'économie européenne pour l'an prochain, mais aussi les modalités de mise en œuvre de la Stratégie 2020 et la situation économique et sociale de l'UE et des femmes et des hommes vivant en Europe, pour les dix ans à venir. **Le LEF demande au Conseil européen de printemps dans ses directives adressées aux États membres, ainsi qu'à ces derniers dans leur programmes nationaux de réforme, de faire montre d'ambition et de poser les bases d'une stratégie 2020 à dimension sociale et inclusive, afin d'être à la hauteur des attentes des femmes et des hommes les plus durement touché-e-s par la crise.**

Le LEF attend des États membres un engagement fort envers l'égalité femmes-hommes dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Pour honorer cet engagement, il faudra **reconnaître et remédier à l'impact sexospécifique de la crise, en introduisant des mesures concrètes de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'intégrer l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble du processus de mise en œuvre de la stratégie 2020, y compris dans ses piliers fiscaux et macroéconomiques.**

Dans le présent document, le LEF met en avant les conséquences d'une gouvernance économique aveugle du point de vue du genre pour les femmes européennes, qui portent déjà le plus gros des effets de la crise et des mesures d'austérité. Afin de mieux intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance et la mise en œuvre de la stratégie 2020, le LEF formule trois recommandations applicables au niveau européen et national : (1) Intégrer les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes dans la coordination des politiques économiques ; (2) Remédier aux inégalités femmes-hommes persistantes sur le marché du travail, grâce à une sécurité renforcée et par le développement de l'économie des soins ; (3) Remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale des femmes par le biais d'une meilleure coordination des politiques.

1- Intégrer la perspective de droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes dans la coordination des politiques économiques

Le LEF regrette **que les conséquences sociales de la crise et son impact différencié sur les femmes et les hommes ne soient pas reconnus**, ni corrigés dans l'Examen annuel de la croissance² publié par la Commission européenne le 12 janvier dernier. Alors que l'impact femmes-hommes global de la crise et les mesures d'austérité

² Examen annuel de la croissance - COM(2011)11 final



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

DECLARATION

qui ont suivi ne sont pas encore complètement connus, les études montrent d'ores et déjà que les femmes sont confrontées à une discrimination accrue sur le marché du travail, avec pour conséquence un glissement vers le secteur informel, à des taux de chômage plus élevé et à des baisses de salaire imputables aux coupes claires dans les dépenses publiques, à davantage de pauvreté en raison de la révision à la baisse des retraites d'état et des avantages sociaux tels que les prestations liées à la conciliation vie privée/professionnelle, à un accès réduit aux services, et une aggravation de la violence domestique.³

Le LEF regrette que les directives en matière de politique économique délivrées aux États membres dans le cadre du premier semestre européen accroissent encore ces effets négatifs pour les femmes, au lieu de les contrer. Tout d'abord, encourager une réduction des dépenses publiques aura des effets disproportionnés sur les femmes, parce que, constituant la majorité des employé-e-s du secteur public, elles subissent les retombées des licenciements et des réductions de salaire. Les réductions des dépenses publiques en matière de soins transfèrent ce travail de soins vers les ménages et donc surtout vers les femmes, ce qui perpétue la distribution inégalitaire du travail de soins non rémunéré entre les femmes et les hommes. De plus, les propositions spécifiques visant à réformer les politiques sociales et d'emploi des États membres, qui consistent par exemple à lier plus étroitement les retraites aux cotisations, à privilégier les privatisations et à aborder l'emploi sous l'angle de la « tactique du bâton et de la carotte » pénalisent les femmes, parce qu'elles ne tiennent pas compte de la dimension structurelle des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail, ni de l'exclusion sociale des femmes. Ces propositions sont en complète contradiction avec la *Stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015* qui stipule explicitement que la Commission européenne doit promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.⁴

Cet accent général sur les coupes dans les dépenses publiques et sur la croissance est un mauvais départ pour la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 en matière d'emploi et d'éradication de la pauvreté⁵ et il remet en question l'obligation de promouvoir l'égalité femmes-hommes inscrite dans le Traité de l'UE. Il convient dès lors de contrer cette approche par le biais d'efforts conjoints du Conseil et des États membres. Les programmes nationaux de réforme, qui seront finalisés en avril, devront **corriger les effets des mesures d'austérité sur les femmes et les autres personnes plus affectées. Ces corrections devront passer par des investissements à long terme dans l'infrastructure sociale, y compris les avantages sociaux et les retraites, ainsi que les services publics, tels que la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes.**

L'Union européenne ne peut en effet pas se permettre une coordination des politiques économiques qui n'évalue pas l'impact des mesures proposées sur les femmes. Pour éviter les catastrophes et garantir les progrès sur la voie des objectifs sociaux et inclusifs de la stratégie 2020, **le Conseil doit prendre l'initiative d'intégrer complètement une perspective d'égalité femmes-hommes dans le cycle de coordination de la politique du semestre européen.** Inscire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur d'une coordination et d'un suivi politique structurés entre la Commission et les États membres permettrait de pallier les inégalités structurelles femmes-hommes de manière holistique, en aidant l'UE et les États membres à remplir leurs engagements en

³Rapport conjoint du LEF et d'Oxfam en 2010: Women's poverty and social exclusion in the European Union at the Time of Recession: An Invisible Crisis? Paola Villa et Mark Smith 2010: Gender Equality, Employment Policies and the Crisis in EU Member States. Rapport d'expert commandé par et présenté à la Direction-générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne, Unité G.1; EAPN 2011: Is the European project moving backwards? The Social Impact of the Crisis and of the Recovery Policies in 2010.

⁴ (COM2010)491 final, SEC(2010)1079/2.

⁵ L'ETUI publiera sous peu un travail de recherche estimant que les mesures d'austérité déjà en place compromettent la réalisation des objectifs en matière d'emploi.



matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'évoluer en direction d'un autre modèle de société, dont l'égalité femmes-hommes serait la pierre angulaire.

L'intégration d'une perspective d'égalité femmes-hommes dans la gouvernance économique au niveau européenne contribuerait en fin de course à atteindre les objectifs de croissance de la stratégie 2020 : on estime en effet que l'élimination des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail peut générer une augmentation moyenne du PIB des Etats-membres de 27%.⁶ **Pour se faire, les autorités européennes comme nationales doivent élaborer des mesures concrètes, assorties d'objectifs chiffrés.**

Recommandations du LEF :

- Introduire une perspective d'égalité femmes-hommes dans le processus du semestre européen **en prenant en compte la situation des femmes et leurs besoins dans la gouvernance politique de l'Examen annuel de la croissance**, ainsi qu'en intégrant une évaluation de l'impact sur le genre dans l'évaluation des politiques nationales et des développements macroéconomiques que sous-tend cette gouvernance;
- **Évaluer l'impact femmes-hommes des mesures d'austérité actuelles et futures** dans tous les États membres, et inclure des mesures concrètes ciblant les femmes dans les programmes de réforme nationaux, afin de contrer cet impact ;
- Inclure les femmes, en particulier des **économistes féministes, dans la définition des politiques économiques** au niveau européen et national et prendre des mesures contraignantes pour une égale représentation des femmes et des hommes dans la prise de décision économique;
- Garantir un investissement public à long terme dans **l'infrastructure sociale, y compris les services de prise en charge** des personnes dépendantes
- Utiliser les outils de **budgetisation sensible au genre** dans la planification, mise en œuvre, et l'évaluation de tous les budgets publics, afin de garantir l'efficacité et l'équité des dépenses publiques;
- Fixer des **objectifs qualitatifs** dans les programmes de réforme nationaux visant : à réduire le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, à encourager la création d'entreprise par les femmes, ainsi qu'à créer des services de garde pour les enfants et les personnes âgées (voir chapitres ci-dessous) ;
- Fixer des **objectifs quantitatifs précis dans les programmes de réforme nationaux en matière d'emploi des femmes**, de même que des mesures spécifiques ciblant les groupes de femmes dont les taux d'emploi est le plus bas, notamment les jeunes femmes, les femmes âgées, les femmes migrantes, handicapées, mères célibataires, et les femmes roms ;
- Veiller à une **participation significative des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes**, à la rédaction, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de réforme nationaux ;
- **Utiliser systématiquement les recommandations adressées à chaque pays pour la mise en œuvre** des actions spécifiques destinées à améliorer la situation des femmes, à mettre en avant l'impact non neutre du point de vue du genre des mesures proposées, et à encourager une intégration plus systématique de la dimension d'égalité femmes-hommes dans les PRN, y compris dans les politiques macroéconomiques ;
- Procéder à une **révision thématique des aspects d'égalité femmes-hommes dans la mise en œuvre de la stratégie 2020** au niveau national et européen, afin d'identifier les lacunes ; y remédier dans les prochaines lignes directrices intégrées, qui seront adoptées en 2014, ainsi que lors de la révision à mi-parcours de la stratégie 2020.

⁶Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2010, Commission européenne.



2. Remédier aux inégalités femmes-hommes persistantes sur le marché du travail grâce à plus de sécurité et au développement de l'économie des soins aux personnes dépendantes

Les réformes du marché du travail inscrites dans la stratégie Europe 2020, énoncées dans la Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois⁷, privilégient l'adaptation des travailleur-se-s à la flexibilité accrue du marché du travail et la création d'emploi, tandis que l'Examen annuel de la croissance encourage les États membres à mettre en œuvre des réformes rentables et à résorber rapidement le chômage. Le LEF rappelle à toutes les parties concernées que les réformes du marché du travail doivent **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi**, conformément au Traité de l'UE, et **encourager l'indépendance économique des femmes**, comme le stipule la *Stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015*. Le LEF pose aussi la question de savoir si des réformes basées sur la logique de « couts-rentabilité » peuvent remédier aux inégalités femmes-hommes persistantes dans le travail rémunéré et non rémunéré.

Le LEF remarque en particulier que le renforcement des politiques de flexicurité est considéré comme l'une des principales stratégies à la fois pour atteindre l'objectif de 75% d'emploi pour les femmes et les hommes d'ici à 2020, et pour endiguer le chômage à court terme. Etant données les fortes présomptions **de l'impuissance des politiques de flexicurité à corriger les dimensions structurelles des inégalités femmes-hommes sur le marché du travail** ainsi que de la surreprésentation des femmes dans le travail non rémunéré,⁸ on s'inquiétera de ce que les questions d'égalités n'aient pas été prises en compte dans les récentes propositions de renforcement des politiques de flexicurité, et que les femmes n'aient été uniquement mentionnées comme les bénéficiaires potentielles d'une flexibilité interne accrue pour des raisons d'équilibre entre travail et vie privée.

Le LEF souligne que l'organisation du travail des femmes est déjà flexible, et que cette flexibilité a un coût. Le taux de travail à temps partiel des femmes (32%) équivaut à quatre fois celui des hommes, or, le travail à temps partiel est synonyme de perspectives de carrière et de formation réduites,⁹ les pauses carrière sont plus nombreuses chez les femmes car elles assument davantage la prise en charge des personnes dépendantes, ce qui limite leurs droits en matière de protection sociale liée au travail ; en outre, des salaires plus bas et le différentiel des salaires persistant entre les femmes et les hommes impliquent des retraites réduites et un risque accru de pauvreté. **Les politiques de flexicurité ne seront renforcées que si l'on fait en sorte qu'elles tiennent davantage compte du cycle de vie des femmes et de leurs besoins différenciés en matière de protection sociale, ainsi qu'en remédiant au différentiel de salaire et de retraite persistants entre les femmes et les hommes.**¹⁰

En pratique, les politiques de flexicurité ne donneront aucun résultat si elles ne remédient pas des inégalités femmes-hommes dans le travail rémunéré et non rémunéré par le biais des questions de soins aux personnes

⁷ COM(2010)682.

⁸ Jane Lewis & Ania Plomien 2009. Flexicurity as a policy strategy: the implications for gender equality. *Economy and society*, 38 (3). pp. 433-459.

⁹ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail 2011, *Part time Work in Europe – European Company Survey 2009*.

¹⁰ Le LEF se félicite de certaines propositions avancées dans la Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois, qui aspirent à améliorer les systèmes de sécurité sociale de manière à remanier les systèmes des retraites, afin d'assurer des revenus corrects aux personnes qui présentent des lacunes dans leur épargne-pension et de renforcer les droits en matière de conciliation. Toutefois, l'Examen annuel de la croissance souligne que la flexibilité se fait aux dépens de la sécurité, et par conséquent, aux dépens de l'égalité femmes-hommes. L'Examen annuel de la croissance et le Rapport conjoint sur l'emploi proposent en réalité de revoir à la baisse les allocations de conciliation et de relier plus étroitement les retraites aux contributions.



dépendantes.¹¹ Les femmes continuent d'assumer la majorité des responsabilités en matière de garde d'enfant et des autres personnes dépendantes. En 2008, près d'un tiers des femmes étaient inactives ou travaillaient à temps partiel, et ce, involontairement, en raison du manque de services de garde.¹² Etant donné le nombre croissant de personnes âgées nécessitant des soins, ainsi que les effets des réductions budgétaires dans les services publics, prévues et déjà mises en œuvre, ce chiffre pourrait encore augmenter d'ici 2020. Il convient donc de prendre des mesures pour encourager les hommes à assumer une part égale du travail de soins non rémunéré, et d'améliorer considérablement les mesures en matière de congé lié à la conciliation vie privée/ professionnelle. Dans ce contexte, l'adoption rapide de la directive révisée sur le congé de maternité telle qu'elle a été proposée par le Parlement européen est cruciale.

Les gouvernements doivent également assumer leur part de responsabilité sociale en matière de prise en charge des personnes dépendantes, et répondre aux besoins actuels et émergents en investissant à long terme dans des **services publics de garde adéquats, abordables et de haute qualité.** Le LEF se félicite des références faites sur les services de soins aux enfants dans les Lignes directrices pour l'emploi¹³ et dans l'Examen annuel de la croissance, et souligne que dans cette période de sortie de crise, les dépenses publiques consacrées aux services de garde doivent être perçues comme un investissement porteur d'emplois pour les femmes et les hommes, et non comme une dépense à réduire. Dans le contexte de la stratégie 2020, l'économie des soins complète l'économie verte pour atteindre les objectifs d'emploi et de croissance, et apporte une réponse holistique aux changements démographiques. Pour explorer ce potentiel, il faut renforcer le secteur de la prise en charge des personnes dépendantes, dans lequel les femmes sont surreprésentées, en augmentant sa valeur grâce à une augmentation des salaires, à plus d'infrastructures, ainsi qu'à la formation professionnelle. Il faut également apporter une attention particulière à l'amélioration de la position et des **conditions** de travail des travailleuses domestiques migrantes.

Recommandations du LEF :

- Veiller à ce que **le temps passé en dehors de l'emploi rémunéré pour des raisons de prise en charge des personnes dépendantes ou de formation continue soit pris en compte (comme temps de travail) dans le calcul de la retraite ;**
- Assurer qu'aucune proposition qui élargirait le différentiel de retraites et mettrait en péril l'indépendance économique des femmes ne soit proposée, sous prétexte de consolidation fiscale et de garantir la durabilité des retraites ;
- Comblent le **différentiel de salaires entre les femmes et les hommes,** conformément à la ligne directrice pour les politiques de l'emploi n°7, en introduisant un objectif européen en matière d'égalité salariale visant la réduction du différentiel des salaires entre les femmes et les hommes de 10% dans chaque État membre;
- Adopter sans attendre la directive sur le congé de maternité¹⁴ telle que proposée par le Parlement européen (20 semaines avec un salaire complet et un congé de paternité¹⁵) et prendre d'autres mesures

¹¹ Paola Villa & Mark Smith 2010. Gender Equality, Employment Policies and the Crisis in EU Member States. Rapport d'expert commandé par et présenté à la Direction-générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne, Unité G.1; Larsen, Trine P. 2010. Flexicurity from the Individual's Work-Life Balance Perspective: coping with the Flaws in European Child- and Eldercare Provision. Journal of Industrial Relations; Jane Lewis & Ania Plomien 2009.

¹² Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2010, 4.

¹³ Décision du Conseil du 21 octobre 2010 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (2010/707/UE).

¹⁴ Directive sur la sécurité et la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail 92/85/CEE

¹⁵ Décision du Parlement européen du 20 octobre 2010 relative à la révision de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission (2010/2118(ACI)).



destinées à améliorer le droit en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, comme le propose la stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois ;

- **Renouveler l'engagement à respecter les objectifs de Barcelone en matière de garderie**, en suivant un calendrier précis ;
- Introduire au niveau européen un nouvel objectif en matière de services de prise en charge des personnes dépendantes autres que les enfants, en particulier les personnes âgées, lors de la révision à mi-parcours de la stratégie 2020 ; introduire sans tarder ce type d'objectif au niveau national.
- **Augmenter la prise de responsabilités des hommes par rapport à la prise en charge des personnes dépendantes** en fixant une cible concernant **la part prise par les hommes du congé parental**, et introduire un congé de paternité obligatoire et rémunéré à 100% ;
- Au niveau national, appliquer dans son intégralité la ligne directrice n°7 pour les politiques de l'emploi, qui mentionne la prise en charge des personnes dépendantes comme une source de création d'emplois de qualité : **étudier le potentiel de création d'emploi de l'économie des soins aux personnes dépendantes et créer des infrastructures nouvelles et des possibilités d'emploi dans le secteur des soins**, couvrant l'intégralité du spectre de la garde tout au long du cycle de vie ;
- Améliorer **les conditions des travailleur-se-s domestiques migrant-e-s** qui s'occupent des personnes dépendantes en réglementant le travail domestique, afin de garantir la totalité des droits sociaux et de la protection sociale aux travailleur-se-s ; mettre au point des stratégies visant à faciliter et à aider le-la travailleur-se à trouver un emploi déclaré ;
- Faire de l'économie des soins, qui inclue le développement d'infrastructures de prise en charge des personnes dépendantes, la mise en place de formations, et la lutte contre les stéréotypes de genre, **l'une des grandes priorités du nouveau cadre stratégique commun de la politique de cohésion et l'intégrer dans le nouveau cadre financier pluriannuel actuellement en cours de discussion.**

3- Remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale des femmes

Le LEF s'inquiète de ce que l'objectif de la stratégie 2020 de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale soit insuffisamment intégré dans les directives de politique économique, qui privilégient la réduction des déficits. Alors que l'on reconnaît que les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté inscrits dans les programmes de réforme nationaux manquent d'ambition,¹⁶ il y a fort à parier que les priorités en matière de politiques économiques et d'emploi des États membres pour l'année à venir aggraveront l'exclusion sociale de celles et ceux qui sont déjà paupérisés.

En effet, les femmes sont plus touchées par la pauvreté que les hommes ; l'impact de genre de la crise et les mesures d'austérité font de la lutte contre la pauvreté des femmes une véritable urgence. **Les femmes font partie de tous les groupes exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, et, dans la plupart des cas, elles sont plus durement touchées.** Si elles sont systématiquement exposées au risque de pauvreté, elles sont d'autant plus lorsque d'autres facteurs interviennent. Que l'on prenne en compte la race/l'origine ethnique, l'âge, le handicap, la classe sociale ou l'origine géographique, les femmes figurent parmi les groupes les plus marginalisés socialement. Le LEF rappelle aux parties concernées que la ligne directrice pour les politiques de l'emploi n°10 précise que toutes les activités de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale au niveau national et de l'UE doivent revêtir une dimension d'égalité femmes-hommes, et insiste sur le caractère incontournable des mesures concrètes destinées à remédier à l'exclusion sociale des femmes au sens large, ainsi que des groupes spécifiques

¹⁶ Examen annuel de la croissance, Rapport sur l'état d'avancement sur la stratégie Europe 2020 COM(2011) 11 – A1/2.



de femmes à l'échelon national. Or, de telles mesures sont absentes de la Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.¹⁷

Les nouvelles diminutions proposées au niveau des dépenses publiques **accentueront la pauvreté et l'exclusion sociale des femmes, au lieu d'y apporter une solution**. Ainsi, les réductions qui sont encouragées dans le secteur public peuvent déboucher sur une augmentation du chômage des femmes, et réduire l'accès de ces dernières aux services (de soins de santé de qualité, par exemple), à l'éducation, et à la participation sociale, tous vitaux pour éviter l'exclusion sociale. Le LEF manifeste tout particulièrement son inquiétude envers les recommandations visant à lier plus étroitement encore les droits à la retraite aux cotisations ainsi qu'à développer des fonds de pension privés car elles ont un impact négatif sur les femmes dont le modèle de carrière ne suit pas le cycle de vie masculin : tout ceci contribuera à accroître le risque de pauvreté des femmes âgées.

Recommandations du LEF :

- Intégrer les objectifs en matière de « **croissance inclusive** » de la **stratégie 2020, en particulier l'objectif d'éradication de la pauvreté, dans le processus du semestre européen**, et évaluer dans quelle mesure les directives de politique économique contribuent à atteindre cet objectif ;
- Veiller à ce que les activités au sein de la plate-forme européenne contre la pauvreté incluent pleinement la perspective de droits des femmes via l'intégration de la dimension de genre dans toutes ses activités ainsi qu'en introduisant de nouvelles actions ciblées pour lutter contre la pauvreté des femmes et ses causes.
- **Mettre au point un cadre des droits humains** afin de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, et qui affirme le droit de tous les femmes, les hommes, les petites filles et les petits garçons dans l'Union européenne à vivre une vie digne, libre de toute pauvreté et de toute exclusion sociale ;
- Garantir **l'individualisation des droits** en matière fiscale et de droit à la protection sociale ;
- Introduire des **indicateurs de pauvreté des revenus sur une base individuelle et non sur la base du ménage**, afin de donner de la visibilité à la pauvreté des femmes ;
- Garantir un **revenu minimum** pour tou-e-s, en élaborant une directive européenne sur le revenu minimum, sur la base de la recommandation de 1992¹⁸ et de la recommandation sur l'inclusion active, adoptée par le Conseil EPSCO en décembre 2008.¹⁹
- Renforcer la **méthode ouverte de coordination (MOC) en matière sociale** et poursuivre les rapports stratégiques nationaux et les Plans d'Action sur la protection sociale et l'inclusion sociale ; organiser dans le contexte de la méthode ouverte de coordination sociale une révision par les pairs sur les questions de pauvreté et d'exclusion sociale des femmes.

¹⁷ Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, COM(2010) 758 final.

¹⁸ Recommandation du Conseil de 1992 portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale, 92/441/CEE .

¹⁹ Recommandation de la Commission relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, Bruxelles, [30.09.2008] C(2008).